



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-57328>

Département(s) de publication : 61

Annonce n° 24-57328

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-14413

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/04/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Orne - Pôle Infrastructures Territoriales - 27 Boulevard de Strasbourg CS 30528

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22610001400134

Ville : Alençon

Code postal : 61017

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 61

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : RD955 / RD938 DEVIATION DE BELLEME - TRAVAUX DE PLANTATIONS ET D'ENTRETIEN

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112710

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de plantations et d'entretien ayant pour but de réaliser les compensations environnementales nécessaires suite aux travaux réalisés dans le cadre de la déviation de Bellême qui ont porté atteinte à des espèces protégées ou à leurs habitats.

Critères d'attribution : Prix des prestations (60 %) analysé au vu du montant du détail estimatif (DE), - Valeur technique (40 %) appréciée au vu du mémoire technique et analysée au vu : - de l'organisation générale de chantier et des modalités prévues pour mener à bien les travaux y compris les contrôles mis en place pour garantir des prestations de qualité (pondération 10) - du calendrier prévisionnel proposé pour la réalisation des prestations (durée et dates prévues) (pondération 10) - des moyens humains et matériels dédiés et provenance des fournitures et fabrication (pondération 10) - des dispositions mises en place pour la protection de l'environnement en maintenant la biodiversité et pour la préservation des ressources et le réemploi des déchets ainsi que du nombre d'heures proposé dans le cadre de l'action d'insertion obligatoire (pondération 10).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot unique. Nombre d'offres reçues : 3. --- Le marché a été attribué à la SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT - Boisard - 61110 BELLOU SUR HUISNE, pour un montant plafond de 108 665.16 euros HT. Le marché est conclu à prix unitaires, le montant indiqué constitue le montant plafond à ne pas dépasser. --- Le marché a été signé le 23 avril 2024. Il sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin des travaux de confortement soit une durée globale de 37 mois. Date de notification du marché : 24 avril 2024. Il est consultable pendant les heures d'ouverture du service au public, sur rendez-vous au siège du Conseil départemental de l'Orne, Pôle Infrastructures Territoriales - Bureau marchés et gestion comptable - Bâtiment Leclerc - 3^è étage, au 27 Boulevard de Strasbourg à Alençon (Tél. : 02.33.81.60.00 - courriel : pae.marches@orne.fr). --- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif, 3, rue Arthur Le Duc, F - 14000 Caen, Tél : +33 0231707272, Fax : 0231707292, courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr, adresse internet : <https://www.justice.gouv.fr> --- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé contractuel, dans les délais prévus aux articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative), - recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2024